

ALSACE

CONTRAT TRIENNAL, Strasbourg, capitale européenne

2015 - 2017

ENTRE

L'ETAT,

L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

LA VILLE DE STRASBOURG,

LE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN,

LA RÉGION ALSACE

Vu le mandat donné par le Commissariat général à l'égalité des territoires et le mandat donné par le Premier Ministre les 25 septembre et 4 décembre 2014 au Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Strasbourg en date du 16 février 2015 autorisant le Maire à signer,

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 20 février 2015 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 8 décembre 2014 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Alsace en date du 10 avril 2015 autorisant le Président à signer,

Sommaire

| | |
|---|----|
| Préambule..... | 5 |
| Première partie : Les priorités du Contrat Triennal | 7 |
| Deuxième partie : Les projets structurants | 9 |
| 1. Améliorer l’accessibilité de la capitale parlementaire de l’Europe | 10 |
| 2. Affirmer Strasbourg comme capitale de la démocratie et des Droits de l’Homme | 12 |
| 3. Agir pour le campus européen de Strasbourg | 15 |
| 4. Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg | 21 |
| Troisième partie : Le suivi et l’évaluation du Contrat Triennal..... | 26 |
| Annexes..... | 29 |

Préambule

Strasbourg, en sa qualité de ville siège de grandes institutions européennes, concourt au rayonnement international de la France, et constitue l'une des composantes de son influence en Europe. Le déplacement du pape François au Parlement européen et au Conseil de l'Europe le 25 novembre 2014 témoigne de cette réalité.

Siège du Conseil de l'Europe, du Parlement européen, de la Cour européenne des droits de l'homme, du Médiateur européen, de l'Eurocorps, et de nombreux organismes de coopération internationale, Strasbourg accueille à ce titre les représentations diplomatiques et consulaires de tous les Etats membres des institutions européennes et d'autres grands Etats du monde.

Ainsi, Strasbourg se trouve dans la situation singulière, unique en Europe, d'assurer des fonctions et d'assumer des obligations qui incombent habituellement à une capitale d'Etat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 en prend acte : aux termes de l'article 43 *“ pour assurer à l'Eurométropole de Strasbourg les moyens de ses fonctions de ville siège des institutions européennes, conférées en application des traités et des protocoles européens signés par la France, l'Etat signe avec celle-ci un contrat spécifique, appelé ‘‘Contrat Triennal, Strasbourg, capitale européenne’’ ”*.

Les contrats triennaux qui mobilisent, depuis maintenant 35 ans, l'Etat, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, aux côtés de la Ville et de l'Eurométropole, autour du soutien intangible et du renforcement des fonctions européennes de Strasbourg, sont désormais inscrits dans la loi.

L'étude stratégique relative aux fonctions européennes de Strasbourg réalisée dans le cadre du Contrat Triennal 2009-2011 *“ Strasbourg, capitale européenne ”* a mis en lumière le rôle déterminant des contrats triennaux successifs pour permettre à Strasbourg d'assumer dans de bonnes conditions les obligations internationales souscrites par la France aux termes des traités signés avec ses partenaires européens.

Pour accomplir ses fonctions européennes, il est essentiel que Strasbourg et l'Alsace disposent d'une accessibilité aérienne et ferroviaire de haut niveau. Les partenaires du contrat, convaincus de la nécessité de poursuivre l'effort qu'ils ont entrepris à ce titre dans le cadre des contrats précédents, s'engagent pour renouveler les termes d'un engagement significatif en faveur du développement de l'accessibilité aérienne de la capitale européenne. Il leur paraît indispensable de poursuivre également la modernisation des conditions de desserte du quartier des institutions européennes.

La création d'un quartier d'affaires international à proximité des institutions européennes répond à l'objectif d'impulser des projets qui favoriseront le rayonnement et l'essor européen de Strasbourg. Tout en fournissant aux institutions européennes les espaces nécessaires à leurs extensions, ce grand projet d'aménagement urbain sera aussi conçu et adapté pour l'accueil des implantations internationales relevant des fonctions tertiaires supérieures, autour d'un Palais des Congrès rénové, et à proximité de l'Ecole européenne de Strasbourg. Les dispositions inscrites à ce titre au contrat, ainsi que celles pour la valorisation du Lieu

d'Europe, destiné à présenter et mettre en valeur le rôle joué par Strasbourg et la France dans l'histoire de la construction européenne, témoignent de l'accord des partenaires sur la pertinence de l'effort poursuivi dans ce domaine.

Lors de sa venue à Strasbourg le 30 janvier 2014, le Président de la République a souhaité que se constitue autour de l'Université de Strasbourg un " campus européen ", dans le cadre d'un partenariat avec les autres universités de la région trinationale du Rhin supérieur, afin de développer la place centrale de Strasbourg dans le paysage universitaire européen. Ce projet s'inscrit dans la mobilisation du partenariat franco-allemand autour du renforcement du rôle européen de Strasbourg. C'est pourquoi les partenaires du Contrat Triennal ont souhaité son inscription dans le présent contrat avec d'autres opérations orientées vers le soutien à la recherche et aux chercheurs dans une ville où exercent trois prix Nobel.

La présence à Strasbourg de grandes institutions européennes, d'écoles prestigieuses et d'une université internationalement reconnue, saluée par l'attribution récente du troisième prix Nobel, fait obligation de créer les conditions d'un environnement culturel qui soit à la hauteur de son rôle international. Le présent contrat apporte à Strasbourg les moyens d'assurer la production de manifestations et de poursuivre la modernisation d'équipements, tels que l'Opéra national du Rhin, qui permettront à la Ville et à l'Eurométropole de faire face à ces enjeux.

Ainsi, renouvelant et confirmant leurs engagements antérieurs, les signataires du présent contrat ont convenu de poursuivre ensemble les quatre objectifs suivants :

1. améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe ;
2. poursuivre le développement de projets concourant au rayonnement européen de Strasbourg ;
3. agir pour le campus européen de Strasbourg ;
4. renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg.

Les partenaires du Contrat Triennal 2015-2017 contribuent au financement des projets, dont le montant s'élève au total à 148,71 millions d'euros (M€), selon la répartition initiale suivante :

| | |
|------------------------------------|----------|
| Pour l'Etat | 40,06 M€ |
| Pour l'Eurométropole de Strasbourg | 17,07 M€ |
| Pour la Ville de Strasbourg | 61,81 M€ |
| Pour le Département du Bas-Rhin | 3,46 M€ |
| Pour la Région Alsace | 15,46 M€ |

Les répartitions financières entre Collectivités pourront être modifiées d'un commun accord en fonction des compétences attribuées à chacune et ce, sans nouvelle signature d'un contrat avec l'Etat.

Les priorités du Contrat Triennal

Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe

L'amélioration de l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe demeure continuellement un enjeu déterminant pour l'État, les Collectivités Territoriales et les institutions européennes. Les signataires du Contrat Triennal savent qu'il leur faut agir, sur le plan international à travers l'amélioration de la desserte aérienne de Strasbourg, au niveau local en poursuivant l'amélioration de la desserte des institutions européennes et du Palais de la Musique et des Congrès depuis la gare.

40,11 millions € seront mobilisés à ces divers titres dans le cadre du présent contrat.

Affirmer Strasbourg comme capitale de la démocratie et des Droits de l'Homme

Au cours des vingt dernières années, depuis la Chute du Mur de Berlin, le statut de Strasbourg comme pôle institutionnel européen s'est singulièrement amplifié, tant sur le plan du nombre et de la diversité des organisations dont la ville est le siège, que du nombre des États membres de ces institutions. Le sommet de l'OTAN de 2009 a constitué un témoignage de la stature que la ville a acquise en matière de relations internationales et de sa capacité à accueillir des événements de grande ampleur. La visite du pape François en 2014 au Parlement européen et au Conseil de l'Europe renforce sa dimension symbolique et diplomatique.

Attentifs à développer le rôle européen de Strasbourg et convaincus de la nécessité d'inscrire sa dimension internationale dans le paysage urbain de la ville, les partenaires du contrat conviennent d'aménager, à proximité des institutions européennes, un quartier d'affaires

international, structuré notamment autour du Lieu d'Europe, destiné à l'accueil des visiteurs des institutions, et d'un Palais des Congrès étendu et modernisé, qui puisse accueillir dans de bonnes conditions des manifestations internationales de haut niveau. Le soutien au Forum mondial de la Démocratie et à l'Institut International des Droits de l'Homme traduit le rôle qu'entendent jouer Strasbourg et la France pour le développement de la démocratie en Europe et dans le monde.

Les signataires attribueront 27,15 millions € pour le financement de ce volet du contrat.

Agir pour le campus européen de Strasbourg

Les fonctions européennes de Strasbourg tirent incontestablement profit de la reconnaissance acquise au plan international par l'Université, les grandes écoles et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, comme en témoignent notamment les projets retenus au titre du Programme d'Investissements d'Avenir ou les trois prix Nobel attribués aux professeurs Jean-Marie Lehn, Jules Hoffmann et Martin Karplus. A travers les différents contrats triennaux, l'Etat et les Collectivités signataires prennent une part déterminante dans le processus qui conduit Strasbourg à devenir une métropole de référence pour la recherche et l'enseignement supérieur en Europe et dans le monde.

Le campus européen, suggéré par le Président de la République, lors de son déplacement à Strasbourg, offre une nouvelle possibilité d'action pour l'Université de Strasbourg que les partenaires signataires du contrat souhaitent appuyer.

Les opérations inscrites à ce titre dans le présent contrat, d'un montant de 20,16 millions €, concrétisent cette volonté partagée de poursuivre cette action, en explorant notamment les voies susceptibles de positionner Strasbourg au sein de nouveaux réseaux de coopération internationale, en adéquation avec les fonctions européennes de la ville.

Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg

Du fait de son histoire, de ses fonctions institutionnelles et de son positionnement dans l'espace du Rhin-supérieur au contact de villes européennes de culture importante comme Bâle, Karlsruhe et Baden-Baden, Strasbourg a toujours été investie au plan européen d'un rôle éminent en matière de diffusion de la culture. Il en découle des charges financières importantes, pour lesquelles le concours des contrats triennaux est indispensable.

Le présent contrat, qui finance à ce titre 61,29 millions €, en constitue une nouvelle illustration avec, en particulier, l'engagement des travaux de restructuration de l'Opéra et la participation au financement de manifestations et de formations qui concourent à l'audience européenne de Strasbourg.

Les projets structurants

Les projets structurants définis dans le cadre du Contrat Triennal ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- leurs liens directs avec le rôle de Strasbourg comme pôle institutionnel européen ou contribuant fortement à son rayonnement universitaire et culturel,
- leurs contributions à une ou plusieurs des priorités de l'Etat et des Collectivités Territoriales,
- leurs capacités à être engagés ou réalisés dans la durée du contrat.

1. Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe

Le montant total inscrit au Contrat Triennal au titre de cette thématique est de 40,11 millions d'euros

Article 1.1 : Amélioration de la desserte des institutions européennes et du Palais de la Musique et des Congrès depuis la gare et l'aéroport

Afin de favoriser le transfert du mode routier vers le mode ferroviaire, l'Etat et les Collectivités alsaciennes, ont engagé, lors des précédents contrats triennaux, la réalisation d'un tram-train qui reliera, sans correspondance en gare centrale de Strasbourg, les quartiers des institutions européennes (Parlement européen et Conseil de l'Europe) et l'Université de Strasbourg à l'aéroport, en utilisant notamment le réseau de tramway urbain.

Un montant de 16 M€ est inscrit au Contrat Triennal, Strasbourg, capitale européenne 2015-2017, pour permettre, d'une part, le prolongement de la ligne de tram E desservant les institutions européennes : Parlement, Conseil de L'Europe, Cour européenne des droits de l'homme, Pharmacopée... Le prolongement d'1,4 km environ permettra, par une meilleure desserte du cœur du quartier européen, de développer un niveau de service très performant pour les institutions européennes. D'autre part, seront poursuivies les études sur le terminus « gare centrale de Strasbourg » de la 1ère phase du tram-train de Strasbourg afin de réaliser à terme la mise en service de liaisons directes gare-institutions européennes.

A ce titre, l'Etat (ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie) s'engage à mobiliser 4 M€ sur un montant total de 16 M€. Les Collectivités y contribueront pour un montant de 12 M€.

| | TOTAL | Etat | Région | Eurométropole |
|--|--------------|-------------|---------------|----------------------|
| Amélioration de la desserte des institutions européennes et du Palais de la Musique et des Congrès depuis la gare et l'aéroport | 16 M€ | 4 M€ | 3,6 M€ | 8,4 M€ |

Article 1.2 : Accessibilité aérienne (dont OSP)

Les fonctions européennes de Strasbourg, en particulier celles liées au siège du Parlement européen, appellent le maintien d'une desserte aérienne de qualité et plus largement d'une accessibilité aisée. A cette fin, les parties au contrat conviennent de reconduire le dispositif d'exploitation sous obligation de service public (OSP) des lignes aériennes nécessaires sur la plate-forme de Strasbourg-Entzheim, et le dispositif de compensation des taxes de l'aéroport de Strasbourg.

L'ensemble des Collectivités signataires du présent contrat s'impliqueront plus particulièrement dans le financement du dispositif de compensation des taxes de l'aéroport de Strasbourg, sur la base d'un plan de développement stratégique du trafic, présenté par la Société d'Exploitation Aéroportuaire, qui servira notamment au renouvellement de la convention en cours entre l'Aéroport, la CCI-S, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et l'Eurometropole.

A ce titre, l'Etat (ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie) s'engage à mobiliser 12,8 M€ pour l'accessibilité aérienne de Strasbourg par le biais d'OSP. Le Conseil Régional d'Alsace, l'Eurométropole et le Département du Bas-Rhin s'engagent pour la desserte aérienne de Strasbourg à hauteur de 9,28 M€ et la CCI de 2,03 M€.

| | TOTAL | Etat | Région | Département | Euro métropole | CCI |
|-------------------------------|--------------|-------------|---------------|--------------------|-----------------------|------------|
| Accessibilité aérienne | 24,11 M€ | 12,8 M€ | 2,4 M€ | 3,44 M€ | 3,44 M€ | 2,03 M€ |

2. Affirmer Strasbourg comme capitale de la démocratie et des Droits de l'Homme

Le montant total inscrit au Contrat Triennal au titre de cette thématique est de 27,15 millions d'euros

Article 2.1 : Quartier européen : le Maillon

Le projet de réaménagement du quartier européen répond à la double ambition de fournir au Parlement européen les structures et les conditions nécessaires à son siège ainsi que d'accueillir, à cet endroit, des organisations internationales relevant des fonctions tertiaires supérieures, autour d'un Palais de la Musique et des Congrès rénové et d'un parc des expositions modernisé.

Ce projet urbain d'ensemble offrira ainsi aux organismes internationaux des conditions d'accueil et de travail performantes, et à leurs personnels des conditions de séjour attractives.

Face à l'immeuble du Parlement européen (IPE4), la réalisation de ce quartier d'affaires international permettra aux institutions européennes de poursuivre le développement de leurs implantations à Strasbourg et de disposer des locaux nécessaires à leurs activités.

Les travaux auront pour effet de créer dans un premier temps 90 000 m² de Surface Hors-Œuvre Nette (SHON), dont 30 000 m² réservés à l'accueil d'institutions européennes. La première phase consiste en la mise à nu du terrain qui a, à ce jour, toute l'apparence d'une friche urbaine hétérogène. Le déplacement du théâtre le Maillon, qui sera maintenu sur site, est prévu dans une seconde phase.

L'Etat et les Collectivités ont décidé d'inscrire cet aménagement du quartier européen au Contrat Triennal 2015-2017, pour un montant global de 20 M€, dont le financement sera pris en charge par l'Etat (ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité) pour 3,3 M€ et par les Collectivités Territoriales à hauteur de 16,7 M€.

| | TOTAL | Etat | Région | Ville |
|---|--------------|-------------|---------------|--------------|
| Quartier européen : le Maillon | 20 M€ | 3,3 M€ | 2 M€ | 14,7 M€ |

Article 2.2 : Lieu d'Europe

Inauguré le 3 mai 2014 par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, le Lieu d'Europe a pour mission de faire découvrir l'Europe aux citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance à un ensemble géographique et politique dont le cœur se trouve à Strasbourg, capitale européenne.

Il se réfère aux valeurs fondatrices de l'Union européenne : la paix, la démocratie, les droits de l'Homme, ainsi qu'aux éléments constitutifs d'une forte identité européenne que sont notamment la culture et l'environnement.

L'Etat et les Collectivités souhaitent soutenir la valorisation du Lieu d'Europe par l'organisation d'événements destinés à faire connaître ce nouvel équipement et l'achèvement des travaux destinés à la mise en valeur du bâtiment.

La contribution de la Région est un montant forfaitaire pour les travaux complémentaires qui seront effectués durant le Contrat Triennal.

L'Etat (ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité) et les Collectivités interviendront dans le cadre du Contrat Triennal pour un montant de 300 000 euros chacun.

| | TOTAL | Etat | Région | Ville |
|----------------------|--------------|-------------|---------------|--------------|
| Lieu d'Europe | 600 000 € | 300 000 € | 90 000 € | 210 000 € |

Article 2.3 : Forum mondial de la démocratie

Strasbourg a démontré sa capacité à accueillir des manifestations internationales de haut niveau à l'instar du sommet de l'OTAN.

La présence du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux fait de Strasbourg la capitale parlementaire de l'Europe et le symbole de la démocratie. Le Forum mondial de la démocratie consolide cette fonction politique. Il contribue à faire de Strasbourg le lieu de référence pour les échanges sur la démocratie.

Le Forum mondial de la démocratie est un événement international nouveau, initié par la Ville de Strasbourg et le Conseil de l'Europe avec le soutien du Parlement européen. Il réunit à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau pour des débats à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde, que ceux-ci soient anciens, plus récents ou en transition. Il se décline en une série de manifestations durant une semaine dont certaines seront restreintes aux personnalités internationales, d'autres ouvertes au grand public.

Les éditions se déroulent chaque année au mois de novembre. Le budget prévisionnel triennal de cet événement d'envergure internationale est estimé à 6,25 M€ sur 3 ans, dont une large

part sera assurée par des cofinanceurs non signataires du Contrat Triennal.

L'Etat (ministère des Affaires étrangères et du Développement international), contribue au Forum mondial de la démocratie pour un montant de 600 000 euros et les Collectivités à hauteur de 950 000 euros.

| | TOTAL | Etat | Région | Ville | Autre |
|---------------------------------------|--------------|-------------|---------------|--------------|--------------------------------|
| Forum mondial de la démocratie | 6,25 M€ | 0,6 M€ | 0,36 M€ | 0,59 M€ | 3 M€ (CE) 1,7 M€ (Recettes) |

Article 2.4 : L'Institut International des Droits de l'Homme (IIDH)

L'Institut International des Droits de l'Homme est une association composée d'environ 300 membres (personnes physiques et morales) du monde entier, universitaires, chercheurs et praticiens en droits de l'Homme. Son siège est à Strasbourg. L'Institut a pour but d'entreprendre et de promouvoir l'étude scientifique des droits de l'Homme par l'enseignement, la recherche, la publication, le rassemblement et la diffusion de documentations à une échelle internationale. Le président de l'Institut est Jean-Paul Costa, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme.

L'Institut a obtenu le Prix UNESCO de l'enseignement des droits de l'Homme en 1994 et sa mission fut reconnue d'utilité publique par arrêté du 19 décembre 2002.

Par ses activités de formation et de recherche, mais aussi à travers les partenariats noués avec de nombreux organismes européens et internationaux, l'IIDH contribue à la création et à la diffusion d'une véritable culture universelle des droits fondamentaux. Cela conforte le statut de Strasbourg de capitale européenne des droits de l'Homme et est naturellement complémentaire au Forum mondial de la démocratie.

L'Etat (ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité) contribue à ce projet pour un montant de 150 000 euros et les Collectivités interviennent à hauteur de 150 000 euros.

| | TOTAL | Etat | Région | Ville |
|---|--------------|-------------|---------------|--------------|
| L'Institut International des Droits de l'Homme | 300 000 € | 150 000 € | 75 000 € | 75 000 € |

3. Agir pour le campus européen de Strasbourg

Le montant total inscrit au Contrat Triennal au titre de cette thématique est de 20,16 millions d'euros

L'effort de l'Etat pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, très remarquable en Alsace, s'appuie principalement sur deux organismes de renom : l'Université de Strasbourg et le CNRS.

Ainsi, le Programme d'Investissements d'Avenir a sélectionné de nombreux projets de l'Université de Strasbourg et de ses partenaires, dont le CNRS, au premier rang desquels il faut citer le pôle « Initiative d'Excellence (Idex-Unistra) » qui bénéficie d'une dotation en capital de 750 M€, mais aussi un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU), une Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) et de nombreux Laboratoires d'Excellence, Equipements d'Excellence et infrastructures de santé...

A l'échelle mondiale, les trois prix Nobel attribués aux professeurs Jean-Marie Lehn, Jules Hoffmann et Martin Karplus consacrent l'excellence de la recherche en Alsace qui s'inscrit dans un ensemble de réseaux mondiaux, européens et du Rhin supérieur qu'il convient de soutenir dans le Contrat Triennal.

Article 3.1 : Le campus européen

Le campus européen a fait l'objet d'une annonce officielle par le Président de la République François Hollande lors de son déplacement à Strasbourg le 30 janvier 2014, en présence de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, conforté lors du conseil des ministres franco-allemand du 14 février 2014.

Le projet du campus européen soutenu par les universités du Rhin supérieur est maintenant à construire puis à développer. En effet, les programmes d'échange et les institutions franco-allemandes permettent des échanges universitaires (étudiants, chercheurs, professeurs) entre les deux pays qui restent malgré tout modestes : 8 000 étudiants allemands en France, 6 000 étudiants français en Allemagne.

Les actions proposées consisteront à recruter un chargé de projet et à financer des appels d'offres pour le montage de projets communs. Ces appels d'offres financés permettront de développer ce travail partenarial, de donner corps et de dynamiser le campus européen et d'affirmer la place centrale de l'Université de Strasbourg dans le paysage universitaire européen.

L'Etat (ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et les Collectivités participent au financement de ce projet respectivement à hauteur de 130 000 euros et 120 000 euros. Le Bade-Wurtemberg contribue également à ce projet pour un montant de 250 000 euros.

| | TOTAL | Etat | Région | Euro métropole | Bade-Wurtemberg |
|------------------------|--------------|-------------|---------------|-----------------------|------------------------|
| Campus européen | 500 000 € | 130 000 € | 60 000 € | 60 000 € | 250 000 € |

Article 3.2 : Le soutien de projets du Centre d'Information sur les Institutions Européennes

Le CIIE a été créé en 1996 sous forme associative à l'initiative de l'Eurométropole, de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin avec le soutien financier de l'Etat et de la Commission européenne. Ses missions consistent à informer le grand public sur les institutions européennes ainsi qu'à animer, soutenir et organiser toute manifestation destinée à promouvoir l'intégration européenne auprès des citoyens et des jeunes. Il a aussi pour objectif de valoriser la contribution française à la construction européenne et de mettre en avant le rôle historique que jouent Strasbourg et l'Alsace en tant que terres d'accueil d'institutions européennes majeures.

Sur la base de ses missions qui en font le relais d'information officiel de l'Union européenne en Alsace, le CIIE est hébergé au sein du Lieu d'Europe.

Le CIIE bénéficie de financements européens sur la base d'appels à projets.

L'Etat (ministère des Affaires étrangères et du Développement international) soutiendra le CIIIE, sur la base d'une présentation annuelle de ses projets et de ses activités, par une aide à hauteur maximale de 300 000 euros pour l'ensemble des trois années. Les Collectivités contribueront au financement à hauteur de 600 000 euros.

| | TOTAL | Etat | Région | Eurométropole |
|--|--------------|-------------|---------------|----------------------|
| Soutien de projets du Centre d'Information sur les Institutions Européennes | 900 000 € | 300 000 € | 300 000 € | 300 000 € |

Article 3.3 : Le soutien de projets du Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP)

Strasbourg accueille un potentiel remarquable de moyens d'enseignement et de recherche dans le domaine de la gestion publique. Depuis 2004, un réseau d'excellence a été mis en place avec les partenaires du Contrat Triennal pour labelliser des formations, mener des actions innovantes et faire connaître le potentiel de formation-recherche.

Le PEAP rassemble, sous forme de réseau, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), l'Institut National des Etudes Territoriales (INET), l'Université de Strasbourg (notamment l'Institut d'Etudes Politiques) et l'Euro-Institut. Il a pour objectif de promouvoir et développer une offre de formation globale, aussi bien en formation initiale que continue, en proposant individuellement et collectivement un éclairage régional, national et européen aux problématiques de l'administration publique. Les axes de travail concernent trois thématiques principales : Strasbourg, capitale de la gouvernance européenne ; Strasbourg, capitale des droits de l'Homme et Strasbourg, lieu de dialogue et de formation.

L'Etat, le Conseil Régional et l'Eurométropole conviennent de renouveler leurs contributions à des projets du PEAP, afin que celui-ci soit un acteur de référence sur les enjeux de modernisation de l'action publique en Europe.

La contribution de l'Etat (ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) sera de 260 000 euros. Les Collectivités soutiendront les projets du PEAP également à hauteur de 260 000 euros.

| | TOTAL | Etat | Région | Euro métropole | Autre (ENA, Unistra, Euroinstitut) |
|---|--------------|-------------|---------------|-----------------------|---|
| Soutien de projets du Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP) | 1,1 M€ | 0,26 M€ | 0,13 M€ | 0,13 M€ | 0,58 M€ |

Article 3.4 : Human Frontier Science Program

Fondé en 1989 à l'initiative du Premier ministre Japonais Nakasone et implanté à Strasbourg dès ses débuts, Human Frontier Science Program (HFSP) est un programme de financement scientifique porté par 13 pays et l'Union européenne. La France est engagée dans ce projet par les accords de Canberra.

HFSP soutient la recherche fondamentale aux frontières des sciences de la vie par le biais de subventions de recherche pour la collaboration entre laboratoires de différents pays et de bourses post doctorales. Depuis 1989, 17 scientifiques ayant bénéficié d'une subvention HFSP ont obtenu un prix Nobel.

La présence de HFSP à Strasbourg contribue éminemment au rayonnement international et à l'attractivité de Strasbourg. C'est pourquoi l'Etat, l'Eurométropole et le Conseil Régional apporteront leur soutien financier à cette structure dans le cadre du Contrat Triennal par le versement de dotations annuelles régulières relevant des accords de la conférence intergouvernementale du 11 juin 2013 à Bruxelles.

L'Etat (ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) soutient cette action du Contrat Triennal pour un montant de 5,7 M€. Le Conseil Régional d'Alsace et l'Eurométropole participent à hauteur de 1,26 M€.

| | TOTAL | Etat | Région | Euro métropole |
|---------------------------------------|--------------|-------------|---------------|-----------------------|
| Human Frontier Science Program | 6,96 M€ | 5,7 M€ | 0,42 M€ | 0,84 M€ |

Article 3.5 : Faisceau d'Électrons Et Rayonnements Ionisants X (FEERIX)

Le projet FEERIX consiste à implanter une station d'ionisation mixte à vocation de recherche - développement, transfert de technologie, formation - au service du projet de Campus des Technologies Médicales. Il est porté par AERIAL (Centre de Ressources Technologiques – membre de l'Institut Carnot MICA), leader international.

Cette station d'ionisation met en œuvre le seul accélérateur d'électrons au monde (le Rhodotron) combinant forte énergie et puissance. Elle permet la validation d'un procédé de stérilisation innovant dans des conditions équivalentes aux conditions industrielles.

Cet outil, original et unique, sera un véritable facteur d'attractivité internationale pour les entreprises et laboratoires désirant se développer au sein du Campus des Technologies Médicales où se situe l'IHU. Il en renforcera le rayonnement international.

Cet outil sera référencé par l'Agence internationale de l'énergie atomique comme plate-forme de formation et de recherche pour ses programmes internationaux. Il complètera la vocation santé-médicament de Strasbourg, où est déjà implantée la Pharmacopée européenne. La participation du secteur industriel à ce projet constitue un atout complémentaire.

L'opération proposée au titre du Contrat Triennal, d'un montant de 8,3 M€, est financée par l'Etat (ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) dans le cadre du Contrat Triennal pour un montant de 1 M€, les Collectivités s'engageant également à hauteur de 4 M€. Une contribution industrielle privée de 2,1 M€ complète le financement. Des financements complémentaires européens seront sollicités à hauteur de 1,2 M€

| | TOTAL | Etat | Région | Euro métropole | Autre |
|--|--------------|-------------|---------------|-----------------------|--------------|
| Faisceau d'Électrons Et Rayonnements Ionisants X (FEERIX) | 8,3 M€ | 1,0 M€ | 2,0 M€ | 2,0 M€ | 3,3 M€ |

Article 3.6 : La Fondation Alfred KASTLER

Créée par l'Académie des Sciences fin 1993, la Fondation nationale Alfred KASTLER (avec l'Unistra, l'Ecole Normale Supérieure, l'Académie des Sciences, le CNRS et les Collectivités alsaciennes) souhaite se doter d'une personnalité morale et obtenir son autonomie, pour fixer définitivement son siège à Strasbourg.

La Fondation nationale Alfred Kastler agit aujourd'hui comme opérateur au service des centres français d'EURAXESS, réseau d'accueil européen créé par la commission européenne. Elle apporte son expertise juridique et partage une base de données nominative des chercheurs de près de 30 000 noms avec l'objectif principal de suivi des chercheurs, en lien avec nos postes diplomatiques à l'étranger et nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle joue ainsi un rôle important pour l'attractivité internationale de Strasbourg envers les chercheurs en phase de mobilité.

La contribution de l'Etat inscrite au Contrat Triennal (ministère des Affaires étrangères et du Développement international) sera de 180 000 euros. Les Collectivités financeront à hauteur de 375 000 euros. Les financements seront attribués sur la base d'une présentation annuelle de ses projets et de ses activités.

| | TOTAL | Etat | Région | Euro métropole |
|--|--------------|-------------|---------------|-----------------------|
| Soutien de projets de la Fondation nationale Alfred KASTLER | 555 000 € | 180 000 € | 150 000 € | 225 000 € |

Article 3.7 : Le Collège Européen des Investigations Financières et de l'Analyse financière Criminelle (CEIFAC)

L'Université de Strasbourg a créé un centre européen de formation et de recherche en matière d'investigations financières et d'analyse financière criminelle. Le centre qui s'inscrit dans le cadre du programme européen « Prévention et lutte contre le crime » initié par la Commission européenne (Action GRANTS), est retenu par les autorités européennes. Le prochain appel à projets concernera une période de trois ans.

Le collège a vocation à former les forces de police, gendarmerie, justice, douanes de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. Il est prévu d'organiser trois sessions en 2015, en 2016 et 2017. Ce projet comporte également un volet recherche.

L'Etat (ministère de l'Intérieur), par la mise à disposition d'un colonel de gendarmerie, et les Collectivités Territoriales apportent un soutien global maximum de 1,84 M€ duquel seront déduits les cofinancements européens obtenus suite au résultat de l'appel à projets.

| | TOTAL | Etat | Région | Euro métropole |
|---|--------------|-------------|---------------|-----------------------|
| CEIFAC : Collège Européen des Investigations Financières et de l'Analyse financière Criminelle | 1,84 M€ | 0,26 M€ | 0,79 M€ | 0,79 M€ |

4. Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg

Le montant total inscrit au Contrat Triennal au titre de cette thématique est de 61,29 millions d'euros

Article 4.1 : La restructuration et la modernisation de l'Opéra du Rhin

L'Opéra national du Rhin, syndicat intercommunal regroupant les villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, est un équipement culturel structurant participant au rayonnement de la Ville de Strasbourg au plan européen.

Confrontés à la nécessité d'effectuer d'importants travaux de mise aux normes, de modernisation et d'augmenter la surface utile de cet établissement construit en 1854, l'objectif des signataires est de restructurer le bâtiment afin de concevoir un équipement culturel majeur pour la capitale européenne parfaitement aux normes d'accueil du public et de qualité pour les représentations.

Cette opération, inscrite pour un montant de 8 M€ est une première phase d'une opération d'ensemble estimée à 40 M€.

La contribution de l'État (ministère de la Culture et de la Communication) sera de 2,4 M€. La participation des Collectivités sera de 5,6 M€.

| | TOTAL | Etat | Région | Ville |
|---|--------------|-------------|---------------|--------------|
| Restructuration et modernisation de l'Opéra national du Rhin | 8 M€ | 2,4 M€ | 0,8 M€ | 4,8 M€ |

Article 4.2 : Le festival de musique contemporaine MUSICA

MUSICA est l'un des festivals de musique contemporaine les plus réputés en Europe et un modèle de décentralisation d'un projet artistique d'intérêt international.

L'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) et la Ville de Strasbourg soutiendront le festival MUSICA, seul festival international des musiques contemporaines se déroulant en France.

L'Etat s'engage à financer ce festival à hauteur de 2,5 M€. La Ville de Strasbourg et la Région contribueront à son financement à hauteur de 2,34 M€.

| | TOTAL | Etat | Région | Ville |
|---|--------------|-------------|---------------|--------------|
| MUSICA : festival de musique contemporaine | 4,838 M€ | 2,498 M€ | 1 M€ | 1,340 M€ |

Article 4.3 : Le congrès et festival mondial du saxophone, SaxOpen

La première édition de la journée mondiale du saxophone débutera le 12 juillet 2015. Cette manifestation accueillera à Strasbourg plus de 2000 saxophonistes de 30 nationalités lors de 300 événements. Parmi eux, un groupe de cent jeunes européens réunis spécialement pour l'occasion, offrira un concert lors de l'une des deux journées dédiées à la jeunesse et à la pédagogie.

Catalyseur de la création musicale (plus de 200 œuvres créées lors de l'événement) et des réflexions sur la place de la musique et les enjeux de la discipline, SaxOpen fera de Strasbourg le lieu de rendez-vous des professionnels de la musique mais aussi des amateurs et du grand public. Il contribuera ainsi au rayonnement européen et international de la Ville de Strasbourg.

Il participera à la célébration du millénaire des fondations de la cathédrale de Strasbourg.

L'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) participera à cette action culturelle pour un montant maximum de 60 000 euros. Les Collectivités contribueront à son financement à hauteur de 310 000 euros.

| | TOTAL | Etat | Région | Département | Euro métropole |
|--|--------------|-------------|---------------|--------------------|-----------------------|
| Congrès et festival mondial du saxophone, SaxOpen | 370 000 € | 60 000 € | 80 000 € | 20 000 € | 210 000 € |

Article 4.4 : Le rayonnement de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg et de son chœur

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg compte, depuis 1994, une dizaine de formations musicales reconnues par le label national. Parallèlement à ses nombreuses représentations, il développera ses actions éducatives au cours de la prochaine période triennale.

Il s'appuiera sur la convention d'objectifs pluriannuelle entre l'Etat et la Ville de Strasbourg qui sera renouvelée.

Pour permettre le rayonnement international de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) participera à ces activités à hauteur de 3,184 M€. La Ville de Strasbourg contribuera au financement à hauteur de 29 M€.

| | TOTAL | Etat | Ville |
|--|--------------|-------------|--------------|
| Rayonnement de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg et de son chœur | 32,184 M€ | 3,184 M€ | 29 M€ |

Article 4.5 : Le Maillon et Festival Premières

Implanté au Wacken, à proximité des institutions européennes, le Maillon, théâtre pluridisciplinaire ouvert sur les cultures du monde, présente une programmation internationale et très contemporaine, tant au niveau de la saison que du Festival Premières, consacré aux jeunes metteurs en scène européens.

L'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) consacrera au Maillon et au Festival Premières la somme de 480 000 euros. Les Collectivités contribueront à son financement à hauteur de 7,632 M€.

| | TOTAL | Etat | Euro métropole | Ville |
|---|--------------|-------------|-----------------------|--------------|
| Le Maillon et Festival Premières | 8,112 M€ | 0,480 M€ | 0,237 M€ | 7,395 M€ |

Article 4.6 : Les Percussions de Strasbourg

L'Etat et la Ville de Strasbourg s'associent pour favoriser les tournées internationales et les coproductions des Percussions de Strasbourg. L'ensemble continuera une politique d'enregistrement, qui lui a valu les plus hautes distinctions discographiques. Il s'associera étroitement aux événements strasbourgeois (festival Musica, spectacles de l'Opéra).

Une convention d'objectif pluriannuelle sera conclue avec l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) afin qu'il puisse lui apporter son soutien à hauteur de 573 000 euros. La Ville de Strasbourg contribuera au financement à hauteur de 186 000 euros.

| | TOTAL | Etat | Ville |
|--------------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| Les Percussions de Strasbourg | 759 000 € | 573 000 € | 186 000 € |

Article 4.7 : Le rayonnement du TJP et festival des Giboulées de la Marionnette

Le théâtre de marionnettes est un volet important de l'activité théâtrale strasbourgeoise. Le Théâtre Jeune Public de Strasbourg présente tout au long de sa programmation la création la plus contemporaine en matière de marionnette et théâtre d'objet de niveau international. Le festival des Giboulées, qui concerne un public international, en est la vitrine annuelle.

A ce titre, l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) participera à cette action culturelle à hauteur de 1,68 M€. Les Collectivités contribueront à son financement à hauteur de 4,947 M€.

| | TOTAL | Etat | Région | Euro métropole | Ville |
|---|--------------|-------------|---------------|-----------------------|--------------|
| Rayonnement du TJP et festival des Giboulées de la Marionnette | 6,627 M€ | 1,680 M€ | 1,200 M€ | 0,237 M€ | 3,510 M€ |

Article 4.8 : Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Strasbourg : contribution au dossier UNESCO-NEUSTADT

Après plusieurs décennies de mise en place d'outils de protection et de politiques de mise en valeur de son patrimoine et de son cadre de vie, Strasbourg accentue son engagement dans la conservation du patrimoine mondial en sollicitant l'extension de son secteur sauvegardé.

Créé en 1974, et complété par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), approuvé en 1985, le secteur sauvegardé couvre le sud de la grande Île de Strasbourg.

L'extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Strasbourg, au nord de la grande Île, s'impose aujourd'hui sur ce territoire dont la valeur universelle exceptionnelle est d'ores et déjà reconnue. Le prolongement vers la Neustadt s'explique autant par la qualité de son territoire que par l'histoire de cette ville, bâtie de toute pièce à la fin du XIXème siècle comme un prolongement du pouvoir et l'affirmation d'une ville qui prend alors une dimension exceptionnelle.

Le service de l'inventaire de la Région Alsace assure une fonction d'expertise. Conformément à la convention en vigueur, l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication) et l'Eurométropole poursuivent leur engagement à hauteur de 200 000 euros chacun.

| | TOTAL | Etat | Euro métropole |
|--|--------------|-------------|-----------------------|
| Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Strasbourg : contribution au dossier UNESCO-NEUSTADT | 400 000 € | 200 000 € | 200 000 € |

Le suivi et l'évaluation du Contrat Triennal

L'évaluation et le suivi des politiques publiques constituent un des principes fondateurs de la décentralisation et de la réforme de l'Etat. L'Etat et les Collectivités Territoriales mesureront l'efficacité des opérations inscrites au Contrat Triennal 2015-2017. Elles mettront en œuvre à cette fin un dispositif de suivi et d'évaluation spécifique.

L'Etat et les Collectivités Territoriales conviennent d'un rendez-vous à mi-parcours afin d'établir le bilan intermédiaire de ce Contrat Triennal et de réfléchir aux évolutions éventuelles des projets dans le respect des contraintes financières.

Elles pourront se réunir à tout moment en fonction de l'évolution possible des compétences attribuées à chaque Collectivité afin d'adapter toute nouvelle répartition des financements entre Collectivités, dans le respect du montant total du financement de l'ensemble des Collectivités.

Le suivi du Contrat Triennal

Un dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du Contrat Triennal et fournira l'information de base indispensable aux évaluations.

Les principes

Les gestionnaires des services de l'Etat et des Collectivités signataires du contrat réaliseront le suivi du Contrat Triennal en collaboration.

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année, sous la forme d'une édition annuelle de l'annexe financière jointe au présent contrat complétée des taux de réalisation des opérations.

Pour l'Etat, ce bilan s'intégrera également dans le cadre d'une consolidation nationale opérée par programme de la LOLF.

L'organisation et le dispositif

Il est créé un comité de suivi du Contrat Triennal qui rassemble les signataires du présent contrat.

L'évaluation du Contrat Triennal

Les principes

Les principes posés au niveau de la Commission européenne pour l'évaluation de l'ensemble des politiques publiques s'appliquent au Contrat Triennal.

L'évaluation du Contrat Triennal prendra la forme d'une évaluation en continu qui s'appuiera sur le tableau financier de synthèse (joint en annexe) et des indicateurs. Cette évaluation complétera la démarche de suivi avec des analyses qualitatives concernant l'appréciation des résultats des projets. Cette évaluation globale portera sur la totalité du contrat.

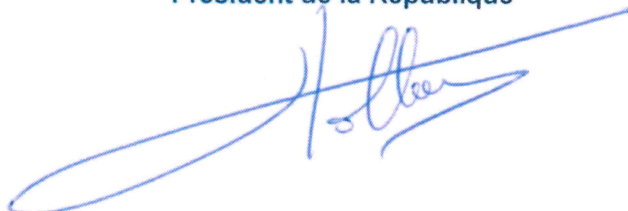
Les projets financés devront être adaptés à la transition écologique et énergétique en respectant les critères d'éco-conditionnalité en vigueur à la date de signature du Contrat Triennal, Strasbourg, capitale européenne 2015-2017.

Strasbourg, le 26 AVR. 2015

L'ETAT

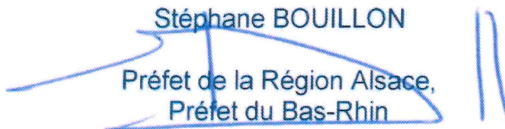
En présence de François HOLLANDE

Président de la République



Stéphane BOUILLON

Préfet de la Région Alsace,
Préfet du Bas-Rhin



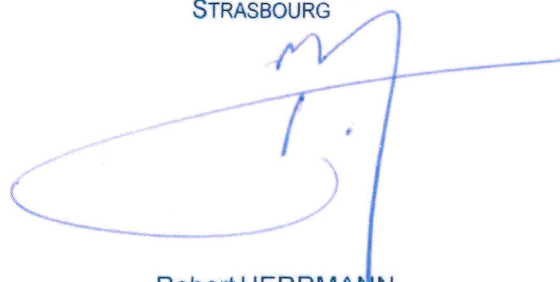
LA VILLE DE STRASBOURG



Roland RIES

Maire de la Ville de Strasbourg

L'EUROMETROPOLE DE
STRASBOURG



Robert HERRMANN

Président de
l'Eurométropole de Strasbourg

LA RÉGION ALSACE



Philippe RICHERT
Président de la Région
Alsace

LE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN



Frédéric BIERRY
Président du Département
du Bas-Rhin

Synthèse financière

Contrat triennal 2015-2017

| Réf. fiche | Domaine et opérations | Montant 2015-2017 (M€) | Financement Etat (M€) | Total Financement Collectivités (M€) | Région Alsace (M€) | Département du Bas-Rhin (M€) | Eurométropole de Strasbourg (M€) | Ville de Strasbourg (M€) | Autres financements (M€) | BOP |
|---|---|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
| Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire | | 40,110 | 16,800 | 21,280 | 6,000 | 3,440 | 11,840 | 0,000 | 2,030 | |
| 1-1 | Amélioration de la desserte des institutions européennes et du Palais de la Musique et des Congrès depuis la gare et l'aéroport | 16,000 | 4,000 | 12,000 | 3,600 | | 8,400 | | | AFIFT/MEDDE |
| 1-2 | Accessibilité aérienne (dont OSP) | 24,110 | 12,800 | 9,280 | 2,400 | 3,440 | 3,440 | | 2,030 | MEDDE (DGAC) |
| Affirmer Strasbourg comme capitale de la démocratie et des droits de l'homme | | 27,150 | 4,350 | 18,100 | 2,525 | 0,000 | 0,000 | 15,575 | 4,700 | |
| 2-1 | Quartier européen : le Maillon | 20,000 | 3,300 | 16,700 | 2,000 | | | 14,700 | | FNADT |
| 2-2 | Lieu d'Europe | 0,600 | 0,300 | 0,300 | 0,090 | | | 0,210 | | FNADT |
| 2-3 | Forum mondial de la démocratie | 6,250 | 0,600 | 0,950 | 0,360 | | | 0,590 | 4,700 | MAEDI |
| 2-4 | Institut International des Droits de l'Homme | 0,300 | 0,150 | 0,150 | 0,075 | | | 0,075 | | FNADT |
| Agir pour le campus européen de Strasbourg | | 20,155 | 7,830 | 8,195 | 3,850 | 0,000 | 4,345 | | 4,130 | |
| 3-1 | Campus européen | 0,500 | 0,130 | 0,120 | 0,060 | | 0,060 | | 0,250 | MENESR |
| 3-2 | Soutien de projets du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) | 0,900 | 0,300 | 0,600 | 0,300 | | 0,300 | | | MAEDI |
| 3-3 | Soutien de projets du Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP) | 1,100 | 0,260 | 0,260 | 0,130 | | 0,130 | | 0,580 | MENESR |
| 3-4 | Human Frontier Science Program | 6,960 | 5,700 | 1,260 | 0,420 | | 0,840 | | | MENESR |
| 3-5 | Faisceau d'Électrons Et Rayonnements Ionisants X (FEERIX) | 8,300 | 1,000 | 4,000 | 2,000 | | 2,000 | | 3,300 | MENESR |
| 3-6 | Soutien de projets de la fondation nationale Alfred Kastler | 0,555 | 0,180 | 0,375 | 0,150 | | 0,225 | | | MAEDI |
| 3-7 | CEIFAC : Collège Européen des Investigations Financières et de l'Analyse financière Criminelle | 1,840 | 0,260 | 1,580 | 0,790 | | 0,790 | | | MI |
| Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg | | 61,290 | 11,075 | 50,215 | 3,080 | 0,020 | 0,884 | 46,231 | 0,000 | |
| 4-1 | Restructuration et modernisation de l'Opéra national du Rhin | 8,000 | 2,400 | 5,600 | 0,800 | | | 4,800 | | MCC |
| 4-2 | MUSICA : festival de musique contemporaine | 4,838 | 2,498 | 2,340 | 1,000 | | | 1,340 | | MCC |
| 4-3 | Congrès et festival mondial SaxOpen | 0,370 | 0,060 | 0,310 | 0,080 | 0,020 | 0,210 | | | MCC |
| 4-4 | Rayonnement de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg et de son chœur | 32,184 | 3,184 | 29,000 | | | | 29,000 | | MCC |
| 4-5 | Le Maillon et Festival Première | 8,112 | 0,480 | 7,632 | | | 0,237 | 7,395 | | MCC |
| 4-6 | Les Percussions de Strasbourg | 0,759 | 0,573 | 0,186 | | | | 0,186 | | MCC |
| 4-7 | Rayonnement du Théâtre Jeune Public et festival des Giboulées de la marionnette | 6,627 | 1,680 | 4,947 | 1,200 | | 0,237 | 3,510 | | MCC |
| 4-8 | Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Strasbourg : contribution au dossier UNESCO-NEUSTADT | 0,400 | 0,200 | 0,200 | | | 0,200 | | | MCC |
| TOTAL | | 148,705 | 40,055 | 97,790 | 15,455 | 3,460 | 17,069 | 61,806 | 10,860 | |